



Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40 - Fax : 01 43 71 38 77

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE Samedi 1^{er} juin 2019 à Aurillac

Début de l'Assemblée Générale Ordinaire à 9 h 10.

Le Président Gilbert Coutelet souhaite la bienvenue et déclare l'Assemblée Générale ouverte.

Suivant les prescriptions de l'article 11 du règlement intérieur sont nommés :

Un Secrétaire de séance : M. Dominique Mathieu.

Un Commissaire de séance : M. Rob Houman.

Deux assesseurs : MM. Steven Fauvet et Christian Roquet.

Pour les opérations de vote et de dépouillement 20 scrutateurs se proposent : Christian Belletre, Elisabeth Berriot, Christian Blondel, Jean-Pierre Brun, Laure Cannone, Francine Chiche, Jean-François Cogneau, Jacques Culembourg, Albert Debieve, Dominique Gastaldi, Dominique Gury, Marie Hyvernaud, James Labruyère, Bénédicte Lengagne, Véronique Miojévic, Marie-Jeanne Paris, Dominique Rodsens, Brigitte Rondel, Chantal Signoret Dussutour.

Qu'ils en soient remerciés car les opérations de dépouillement s'annoncent longues.

Le Président rappelle l'ordre du jour de cette Assemblée Générale. Elle débutera par la lecture par son rapport Moral, suivi du rapport financier avec la proposition de modification des cotisations. Ensuite une interruption des débats permettra les opérations de vote. Nous reprendrons le déroulement de l'assemblée par la lecture des différents rapports de responsables pour se terminer par les questions écrites.

Le Président demande au Secrétaire Général Alain Beaurain de lui communiquer le nombre d'adhérents et ceux présents ou représenté.

Nombre d'adhérents : 8536, nombre de clubs : 525, soit 9061 inscrits et 7405 présents ou représentés. Pour l'élection au 2^{ème} collège il y a 25 inscrits et 23 présents ou représentés.

Le Président donne la lecture de son Rapport Moral publié dans la Lettre de la Fédé n° 50 pages 7 et 8.

Lecture du Rapport Financier par Alain Chabonat Trésorier Général publié dans la Lettre de la Fédé n° 50 pages 8 et 9.

Madame Antunès représentante du Cabinet Comptable, aidée de Serge Bréard Assistant Trésorier, donne le détail de l'exercice comptable et du bilan 2017-2018.

Le trésorier présente la nouvelle grille des tarifs de cotisations publiée dans la Lettre de la Fédé n°50 page 9. Elle propose une augmentation de 2 € de la carte plein tarif et 1 € pour les cartes demi-tarif mais une diminution des cotisations club passant de 107 € à 95 €, avec une 1^{ère} année à 1 €. Serge Bréard signale que les cotisations n'ont pas augmenté depuis plus de 10 ans.

Des questions relatives à cette nouvelle grille sont posées :

- *Gérard Diebold fait remarquer que « chaque fois qu'il y a des problèmes financiers on augmente les taxes au lieu de réduire les dépenses, je suis contre l'augmentation »*
- *Jean-Pierre Lucas est étonné que la cotisation club soit la même quelle que soit l'importance du club. La cotisation est plus lourde à assumer pour un club de 5 adhérents que pour un club de 90. Gilbert Coutelet signale que 50% des clubs ont moins de 10 adhérents.*

L'Assemblée est suspendue pour procéder aux votes.

Cinq urnes sont présentées :

- Vote par liste pour les 6 membres du 1^{er} Collège pour lequel une liste de 9 noms est proposée pour 6 postes. Il faut donc rayer 3 noms minimum.
- Approbation du Rapport Moral, rayer 1 item Oui – Non.
- Quitus du Rapport Financier, rayer 1 item Oui – Non.
- Approbation du nouveau tarif des adhésions, rayer 1 item Oui – Non.
- Vote par liste pour le 2^{ème} Collège seuls les Présidents d'Union Régionale participent à ce vote pour lequel une liste de 5 noms est proposée pour 5 postes.

Voir les résultats des votes ci-dessous en fin de procès-verbal.

L'assemblée Générale reprend son cours avec la lecture par le Secrétaire Général, Alain Beaurain de son rapport d'activités publié dans la Lettre de la Fédé n° 50 page 10.

Puis les différents responsables lisent leurs rapports d'activités respectifs :

- Rapport du Vice-Président, Jacques Périer publié dans la Lettre de la Fédé n°50 page 11
- Rapport du Responsable du Département Compétitions, Gérard Barbier, publié dans la Lettre de la Fédé n° 50 page 27.
- Rapport de la Responsable du Département Publications, Danièle Pruvot, publié dans la Lettre de la Fédé n° 50 page 27.
- Rapport de la Responsable du Département Formation, Myriam Rivals, publié dans la Lettre de la Fédé n° 50 page 28. *Myriam ne se représentant pas à la formation, l'Assemblée lui rend un hommage par de longs applaudissements.*
- Rapport du Responsable du Département Informatique, Maurice Salmon, publié dans la Lettre de la Fédé n° 50 page 28.
- Rapport de l'adjointe au Responsable du Département Communication, Mélanie Malfoy, publié dans la Lettre de la Fédé n° 50 page 29.
- Rapport du Responsable du Département Événementiel, Pierre Bacquey, publié dans la Lettre de la Fédé n° 50 page 29.
- Rapport du Responsable du Département Partenariat, Alain Besnard, publié dans la Lettre de la Fédé n° 50 page 30.

A la suite de ce rapport Brigitte Raballand demande des précisions sur le partenariat « gagnant, gagnant » avec l'association « Passeurs de patrimoines » permettant aux adhérents de la FPF de photographier les châteaux gîtes, afin que les propriétaires puissent utiliser les clichés pour leur promotion. Brigitte a peur que ce soit un moyen peu coûteux pour les propriétaires et un tort pour les photographes professionnels. Alain Besnard lui précise le contenu de cet accord en cours d'essai avec quelques sites. Il s'agit d'un échange entre deux associations. Ce ne sont pas de riches propriétaires, mais des gens amoureux du patrimoine ayant peu de moyens cherchant à mettre en valeur le monument pour trouver des fonds pour la restauration. Dans le cadre de leur activité lucrative de chambres d'hôtes ils ont fait appel à des photographes professionnels pour leur communication. Le règlement précis de cet accord est en cours de rédaction et il lèvera toute ambiguïté, on en est à un test sur 4 châteaux sur la trentaine que compte l'association.

- Rapport de la Responsable des Grands Événements Nationaux, Anouk Graux publié dans la Lettre de la Fédé n°50 page 26.
- Rapport du Chargé de Mission en charge des Distinctions FPF et FIAP, Labels et Patronages, Alain Wittezaële publié dans la Lettre de la Fédé n°50 page 32.
- Rapport de la Vice-Présidente aux Unions Régionales, Claudine Lainé, publié dans la Lettre de la Fédé n° 50 page 12.

Le Président aborde les questions écrites auxquelles les réponses seront données, dans la mesure du possible, par les responsables des Départements concernés.

Question concernant les **formations** : « *Nombre de formations dispensées en 2018, nombre de personnes ayant reçu des formations, quelles UR ont réalisé des formations et combien ?* ».

Réponse de Myriam Rivals Responsable Formation :

En 2017-2018, 55 formations. En 2018-2019 72 formations.

En 2017-2018, 667 adhérents. En 2018-2019 765 adhérents.

En 2017-2018, 21 UR. En 2018-2019 16 UR. Certaines UR ont fait plusieurs formations.

Questions Concernant les **publications** et réponses de Danièle Pruvot Responsable Publications :

Combien de Florilèges ont-ils été distribués ? En 2018, 1850 exemplaires, 100 de plus qu'en 2017 car nous avons terminé la saison sans Florilège en stock pour les manifestations. *Existe-t-il du surplus ?* En 2017 il nous en a donc manqué, en 2018 nous avons une réserve car il y a encore des commandes reçues au siège, signaler dans vos clubs qu'il en reste pour ceux qui ne l'ont pas encore, au prix de 36 €, tarif augmenté de 1 € pour suivre l'augmentation des tarifs postaux. Le surplus est utilisé pour des cadeaux aux officiels lors de festivals et manifestations, il est l'image des photographes FPF. Malgré les exemplaires offerts le Florilège a un budget équilibré.

Combien de France Photographie, commandés et distribués ? On ne peut pas donner de réponse annuelle car depuis 4 ans nous avons instauré l'abonnement glissant qui peut chevaucher sur 2 saisons. Malgré la baisse d'adhésions, le nombre d'abonnement progresse. Le routage de juin est 2891 ex. sont ajoutés à ce routage 200 ex. pour les ventes au numéro qui fonctionnent très bien : certains numéros sont épuisés. Nous proposons aux auteurs publiés de s'abonner s'ils ne le sont pas et à chaque routage une dizaine d'entre eux s'abonne. Le magazine vit sur son propre budget, il est souvent bénéficiaire : il ne vit pas sur vos cotisations.

Questions Concernant les **offres promotionnelles** et réponses d'Alain Besnard Responsable Partenariat : *La majorité des offres concernent des produits relativement onéreux* : c'est vrai car tous les produits grand public qui sont dans la grande distribution et en ligne ont des prix très serrés ce qui empêche l'obtention de tarifs plus bas, par contre, sur les produits haut de gamme nous obtenons des réductions conséquentes.

Ces produits sont-ils réellement achetés ? L'offre des écrans Eizo haut de gamme à 2000 € a très bien marché, notre partenaire en a vendu plus de 30. Les offres d'imprimantes en nombre limité ont toutes été vendues. Les offres de labos ne sont pas beaucoup utilisées.

Ne serait-il pas plus judicieux de proposer des objets plus proches du travail du photographe comme des pieds photo ? Dans les propositions il y a des pieds photos Leofoto qui sont de très bonne qualité bien que peu connus.

Accessoires pour la photo nature ? Il n'y a pas beaucoup de demandes, mais pourquoi pas.

Demande de tirages papier pas uniquement pour les concours ? Alain n'a pas compris cette question car les tirages que l'on propose ne sont pas uniquement pour les concours, l'auteur peut les utiliser à sa convenance.

Il y a ensuite des questions sur le congrès que Gilbert Coutelet lit à l'assemblée mais auxquelles il ne sera pas répondu car elles concerneront la nouvelle équipe issue des élections. Elles seront portées au procès-verbal afin que le nouveau CA puisse les traiter :

Pourquoi ne pas faire un congrès biennuel pour réduire les dépenses ?

Les votes en Assemblée Générale pourraient-ils se faire par internet une année sur deux ?

Pourrait-on rembourser les frais de transport permettant à un plus grand nombre de participer ?

Centraliser les lieux pour éviter les déplacements trop longs.

Question concernant les dotations promotionnelles et publicitaires aux UR.

Claudine Lainé étant retenue pour les opérations de dépouillement, Danièle Pruvot apporte une réponse partielle : « Il y a deux ans la FPF a offert à chaque Union Régionale deux roll-up pour la signalétique lors des manifestations régionales. Le dépliant qui présente la FPF a été édité mais il est épuisé et sera réédité avec les tarifs adoptés lors de cette Assemblée Générale. Quand vous avez des événements n'hésitez pas à solliciter Pascale Fagetti au siège qui se fera un plaisir de vous envoyer les documents – *observation est faite que ce serait mieux d'envoyer ces supports de promotion systématiquement en début d'année* – lors des deux réunions des présidents d'UR en septembre et janvier sont donnés à chaque UR un certain nombre de ces supports »

Question sur la boutique, qui est vide hors quelques exemplaires de France Photographie, qui partent sur les manifestations (Attention, les revues sur les manifestations ne sont pas gratuites). Il manque aussi des articles comme des pin's, casquettes, clés USB...Existe-t-il un endroit sur le site où l'on pourrait trouver ces objets (cf. sur la base en ligne onglet 'boutique').

Question demandant ce qui existe comme arguments concrets pour encourager et aider les présidents d'UR à démarcher les clubs non fédérés. Claudine Lainé répond que l'on ne peut pas imposer quoi que ce soit aux présidents d'UR qui en font beaucoup, chacun à sa manière. Le nombre de club augmente, c'est le nombre de fédérés au sein des clubs qui baisse.

Autre question concernant nos comportements notamment par la messagerie fédérale où certains messages ne respectent pas les personnes. Ceci appelle à ce que chacun respecte ses interlocuteurs ! On peut difficilement surveiller les messages ou les censurer.

Thierry Chériot, Président de l'UR18 ayant reçu deux courriers de clubs qu'il lit à l'Assemblée :

Courrier de Dominique Bourdin du club Ombres

« Je tiens à vous faire remonter plusieurs informations recueillies auprès des membres de mon club ainsi que d'autres collègues présidents de club.

La somme allouée pour le congrès paraît exorbitante chaque année. Elle représente 20% du budget de la fédération. Cette dépense ne profite qu'à une minorité de membres. De plus, le budget est revu nettement à la hausse.

Ne serait-il pas plus intéressant d'attribuer une partie de cette somme à d'autres secteurs, la formation par exemple ? »

Gilbert Coutelet précise que le congrès représente 25% du budget fédéral et ce sera au nouveau CA de traiter ce problème. Cependant des mesures partielles ont déjà été prises pour réduire les dépenses de ce congrès d'Aurillac.

Courrier de Patrick Gallet du Club Saclay Vision :

« Remarque sur les Concours Nature Régionaux et Nationaux. Les photos présentées aux concours de la FPF sont de plus en plus retouchées en post-production. Les règlements des

concours régionaux et nationaux le permettent, sauf dans les catégories nature, où il n'est demandé qu'un minimum de retouches.

La phrase exact du livret des compétitions est : 'Bien entendu la photo devra rester naturelle et tous les traitements de post-production seront limités. Les photomontages, les effacements ou inclusions d'éléments qui modifient l'image originale ne seront pas recevables.'

Hors, on peut remarquer que les traitements de post-production sont de plus en plus importants, par exemple sur les arrières plans des images de macro fleurs ou insectes, du flare, du vignelage ajouté, des ciels fortement renforcés, contrastés, voire avec des couleurs froides ou chaudes ajoutées...

En cas de doute, on peut selon le règlement demander le fichier raw s'il existe, mais cela fait un peu flicage ! Et même si on le fait, que veut dire 'un post-traitement limité' !

Pourrait-on avoir des règles plus précises sur les modifications de post-traitement acceptées ? »

Réponse de Gérard Barbier Responsable des Compétitions :

« En nature le règlement est strict et, bien que nous demandions en cas de doute les fichiers raw, on ne peut pas tout voir. Nous trouverons toujours des '*petits malins*' qui trouveront ce qui n'a pas été écrit. On fait confiance aux compétiteurs même si certains ne participent que pour gagner à tout prix qui sont difficiles à repérer. Suite à la réunion des commissaires tenue vendredi 31/5, la proposition qui sera soumise au CA, sera de demander automatiquement aux auteurs de fournir le RAW ou le fichier natif pour leurs photos primées.»

Gilbert Coutelet remercie les personnes présentes et déclare l'Assemblée Générale ordinaire 2019 close.

Fin de l'Assemblée Générale à 12 h 45

Le Président,
Jean Saleilles

Le Secrétaire Général
Christophe Paqueriau

Le Trésorier Général
Serge Bréard



Ci-dessous, les résultats des votes.

RÉSULTATS DES VOTES DU 1er JUIN 2019

1er collège

Inscrits 7405 - Votants 6917 - votes nuls 6 - votes blancs 13

Suffrages exprimés: 6898

Bréard Serge	6642	96.29%
Sailleilles Jean	5371	77.86%
Chabonat Alain	5302	76.86%
Morisot Gérard	5275	76.47%
Luques Jean-Claude	4342	62.95%
Paqueriau Christophe	2954	42.82%
Coutelet Gilbert	2198	31.86%
Périer Jacques	1980	28.70%
Stephan Philippe	2026	29.37%

2eme collège

Inscrits 25 - Votants 23

Suffrages exprimés: 23

Chiche Francine	23	100.00%
Labruyère James	23	100.00%
Rondel Brigitte	20	86.96%
Lainé Claudine	17	73.91%
Coupeau Didier	17	73.91%

Adoption du rapport moral du Président

Inscrits 7405 - Votants 6863 - votes nuls 275 - votes blancs 104

Suffrages exprimés: 6484

OUI	4340	66.93%
NON	2144	33.07%

Quitus pour le rapport du Trésorier

Inscrits 7405 - Votants 6915 - votes nuls 0 - votes blancs 37

Suffrages exprimés: 6878

OUI	6765	98.36%
NON	113	1.64%

Approbation de la modification des tarifs de cotisations

Inscrits 7405 - Votants 6266 - votes nuls 0 - votes blancs 11

Suffrages exprimés: 6255

OUI	3762	60.14%
NON	2493	39.86%